Agence des aires marines protégées	**Compte rendu du comptage national des pêcheurs à pied de loisir du 10 Septembre 2014**
Life · Pêche à pied de loisir · Pêcher intelligent, Pêcher durablement	**Objet du document :** compte-rendu **Date du document :** 04/11/2014 **Rédaction :** E.ROGEAU, M.PINEL. **Diffusion :** publique

I. Contexte

La pêche à pied est une activité ancestrale et traditionnelle. Elle est, pour beaucoup, emblématique des congés au bord de la mer, ou de l'héritage culturel vivant des zones côtières. Et en tant qu'activité de plein air, gratuite et ouverte à tous, la pêche à pied est associée à une certaine idée de liberté du littoral. Longtemps, la fréquentation des littoraux est restée sans mesure précise… En 2008, l'institut de sondage BVA dans une étude pour l'IFREMER avançait le chiffre de 1,7 millions de pêcheurs à pied en France, mais sans que l'on connaisse les endroits où ces pêcheurs pratiquent l'activité.

Dans le cadre du programme LIFE+ « Expérimentation pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative » des comptages nationaux des pêcheurs à pied sont organisés à chaque marée d'équinoxe. Ils s'appuient en grande majorité sur la répartition de compteurs bénévoles le long de la côte, ceux-ci permettant d'avoir une image instantanée de l'activité sur l'ensemble du territoire couvert. Pour le golfe normand-breton, ce territoire va du Cap d'Erquy en Côtes d'Armor, jusqu'au Cap de la Hague dans le nord Cotentin.

Le **10 Septembre 2014** a eu lieu le deuxième comptage de ce type au sein du programme LIFE+.

II. Mobilisation

Sur l'ensemble du secteur d'étude, ce sont **41 personnes** réparties sur 28 sites qui ont participé simultanément à réaliser ce comptage. Cela a représenté **117 km de côte observée** soit approximativement **47% du linéaire** que compte le golfe normand-breton. On peut faire une distinction entre le taux de couverture obtenu en Bretagne (67% sur les deux départements confondus) et celui de la Manche (30%).

Figure 1 : Comptage des pêcheurs à pied depuis la cabane Vauban à Champeaux (photo : François Morisseau)

Il s'agit là de chiffres plutôt encourageants puisqu'ils nous permettent d'espérer pouvoir dépasser les 50% de couverture lors du prochain comptage et peut être même atteindre des taux encore supérieurs d'ici la fin du programme.

A ce titre, nous tenons à remercier vivement l'ensemble des personnes qui ont participé à la réalisation de ce comptage :

- Marion MEFFRE et Aurélien GUIBERT ainsi que les bénévoles qui les ont accompagnés **(Syndicat Mixte – Grand Site « Cap d'Erquy - Cap Fréhel »)**
- Jean-Michel LAIR et Manuel LESACHER **(CPIE de la Baie du Mont-Saint-Michel)**
- Didier LECOEUR **(CPIE du Cotentin)**
- Arnaud GUIGNY **(SyMEL)**
- Florian BARGAT, Yves BATAILLE, Yves COULOMB, Jean-Pierre DENIS, Paule et Colette GASSIN, Laurence KAISER, Arlette LAPLACE-DOLONDE, Max LECAMPION, Jean LEMONNIER, Denis PERROTTE, Philippe VIGOUREUX, Annie YONNET **(Association AVRIL et APP2R)**
- Annie ADAM, Mickaël AUBIN, Guy BOUVIER, Jean-Pierre BRICET, Claire EMBERSON, Christine ETIENNE, Charlotte GESLAIN, Brigitte HUVE, Louis JEAN , François LANG , Françoise LE BER , Christian MOREUL, Serge PASSELERGUE, Jean-Paul PELLETIER, Michel RIGOLE, Jean-Pierre ROUAULT, Hélène TREGUER.
- Olivier ABELLARD, Karine DEDIEU, Hervé MOALIC, François MORISSEAU **(Agence des Aires Marines Protégées)**

III. Résultats

Le nombre total de pêcheurs à pied compté s'élève à 11 881 sur le golfe normand-breton, un chiffre dont il est difficile en lui seul d'en tirer des enseignements puisqu'il n'est pas exhaustif et difficilement extrapolable étant donné l'hétérogénéité de la répartition des pêcheurs sur la côte.
La carte présentée plus bas permet en revanche de visualiser les données recueillies sous une forme plus propice à l'interprétation.

On observe tout d'abord que certaines communes présentent une attractivité très importante au sein du golfe : **Agon-Coutainville et Saint-Martin-de-Bréhal**, où **plusieurs milliers de personnes** ont été dénombrées **sur quelques kilomètres de côte seulement**. Cependant, étant donné le faible taux de couverture du comptage dans le département de la Manche, il est difficile de conclure à un phénomène localisé sur ces deux seules communes.
En prenant en considération la densité relative du nombre de pêcheurs par unité linéaire (100 mètres) on constate que d'autres sites possèdent une fréquentation que l'on peut juger importante comme sur certaines communes de la **Baie du Mont-Saint-Michel**, à **Saint-Briac-sur-Mer** ou à **Lancieux** où les pêcheurs avaient moins de 10 mètres de linéaire de côte chacun. Cette notion ne prenant pas en compte la « profondeur » de l'estran, il est difficile d'en faire un réel indicateur de pression sur le milieu et ne doit donc être considérée qu'à titre comparatif. Ainsi, des communes comme **Saint-Jacut-de-la-Mer** et Lancieux sur lesquelles a été compté un nombre similaire de pêcheurs présentent en revanche un rapport de densité linéaire allant du simple au triple qui doit influencer la manière de considérer cette fréquentation.

A l'issu de ce comptage et compte tenu des dimensions du site, il est encore difficile d'avoir une vision d'ensemble qui puisse permettre de tirer des conclusions quant à la distribution des pêcheurs à pied dans le golfe normand-breton. Cet objectif ne pourra être atteint qu'en poursuivant les efforts qui sont fournis pour une caractérisation exhaustive de la zone d'étude.

Un tableau récapitulatif des données représentées sur la carte est présenté en annexe.

GOLFE NORMAND BRETON

Programme LIFE+ « Pêche à pied de loisir » : Comptage national du 10 Septembre 2014

EDITEE LE : **11/2014**

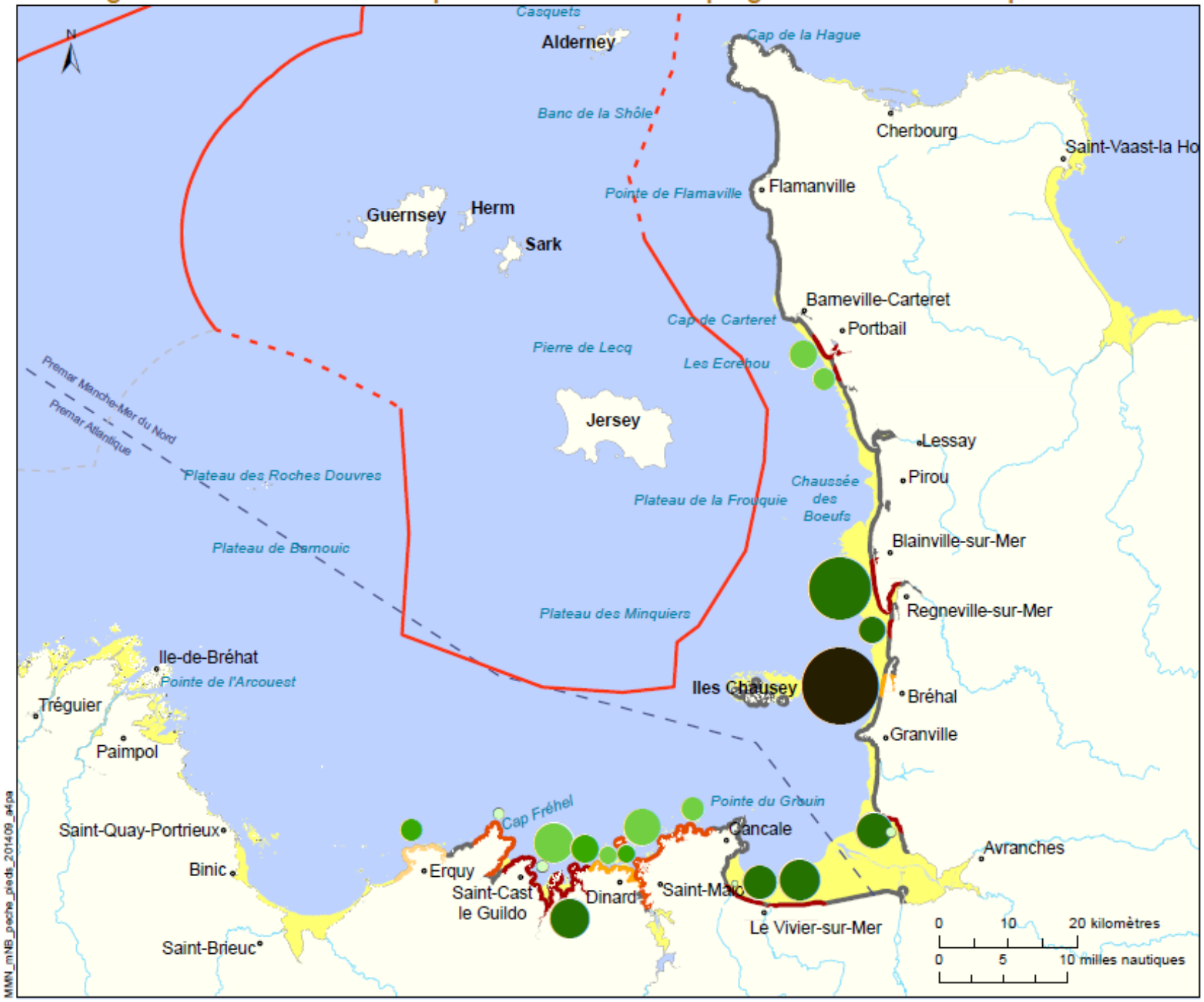

MMN_mNB_peche_pieds_201409_a4pa

Comptage du 10 septembre 2014

Nombre de pêcheurs à pied

3075
860
14

Densité (en pêcheur par 100 mètres linéaire)

- de 1,5
de 1,5 à 7
de 7 à 12
de 12 à 25
95

Taux de couverture de la commune lors du comptage

- de 40%
de 40 à 55%
de 55 à 85%
100%
Littoral non compté
Hors zone d'étude
Zone intertidale

Hydrographie

Rivières principales

Délimitations maritimes

Limite de la mer territoriale (12 milles nautiques)
Limites selon accords de pêche (Guernesey)
Délimitation des eaux territoriales ayant fait l'objet d'un accord bilatéral

Sources des données :
- Comptage pêche à pieds : AAMP, 2014
- Hydrographie : BD Carthage
- Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008
- Trait de côte français : Trait de côte Histolit © IGN-SHOM 2007
- Bathymétrie : SHOM, Ifremer
- Villes principales : IGN BD Carto

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980

Pêche à pied de loisir

Agence des aires marines protégées

IV. Perspectives

Pour le prochain comptage – qui aura lieu le 21 Mars 2015 – plusieurs orientations vont guider la stratégie d'échantillonnage :

- Tout d'abord, pérenniser le comptage sur les sites pilotes (Agon-Coutainville, Chausey, Champeaux, Banc des hermelles de Sainte-Anne, Saint-Jacut-de-la-Mer et l'Ilôt Saint-Michel à Erquy), ainsi que sur les sites présentant une fréquentation significative (Saint-Martin de Bréhal, Le Vivier-sur-Mer, Saint-Malo, Lancieux,…).
- Ensuite, essayer d'inclure des portions de côte encore jamais observés dans le cadre du programme (secteur du Nord Cotentin principalement).
- Enfin, atteindre un pourcentage de couverture le plus important possible.

Nous vous invitons à participer au prochain comptage pour contribuer à l'évaluation de la fréquentation des sites de pêche à pied qui nous permettra de réaliser un suivi exhaustif du littoral et d'identifier les principaux enjeux de gestion de cette activité.

Le 21 Mars prochain, nous aurons besoin de vous pour mener à bien ce programme ! N'hésitez pas à diffuser cet évènement dans vos réseaux…

Pour participer, il vous suffit de nous contacter par mail :

Contacts:

Agence des aires marines protégées
Margaux PINEL
Chargée de mission, coordinatrice locale
du projet LIFE pêche à pied de loisir
Zone du golfe normand breton
margaux.pinel@aires-marines.fr
02 33 69 20 84 - 06 77 80 39 73

Agence des aires marines protégées
Etienne ROGEAU
VSC Projet LIFE + pêche à pied de loisir
zone du golfe normand breton
etienne.rogeau@aires-marines.fr
06 71 99 34 79

Figure 2 : Site de Champeaux le 10 Septembre 2014 (photo : François Morisseau)

Annexe 1 : Tableau récapitulatif du comptage du 10 Septembre 2014

Sous Secteurs	Nombre de pêcheurs comptés	Commune	Nombre de pêcheurs comptés	Nombre de pêcheurs pour 100 mètres	Taux de couverture du comptage
Cap d'Erquy à la pointe de la mare aux rets		Erquy	231	8,8	39%
Pointe de la mare aux rets à l'Ilôt-Saint-Michel					
Ilôt Saint-Michel à la Pointe du Champ du Port	231				
Pointe du champ du Port à La Roche Fournel		Fréhel	0	Non compté	0%
La Roche Fournel à la Pointe aux Chèvres					
Pointe aux Chèvres à la Pointe de la Guette					
Pointe de la Guette au Cap Fréhel		Plévenon	45	0,4	64%
Cap Fréhel à Pointe de la latte					
Pointe de la Latte à la Pointe de Saint-Cast-le-guildo	45				
Pointe de Saint-Cast-le-guildo à la Pointe du Bay	65	Saint-Cast-le-Guildo	65	1,0	100%
Pointe du Bay à la Pointe du Chevet	386	Saint-Jacut-de-la-Mer	836	6,8	100%
Pointe du Chevet à la Charbotière et Ile des Hébihens	450				
La Charbotière à l'Islet (Baie de Lancieux)	770	Lancieux	770	18,2	100%
L'Islet à pointe de la Haye (Saint-Briac-sur-Mer)	380	Saint-Briac-sur-Mer	380	11,0	100%
Pointe de la Haye à Pointe de la Garde Guérin		Saint Lunaire	158	4,7	48%
Pointe de la Garde Guérin à Pointe du Décollé					
Pointe du Décollé à la Pointe Bellefard	41				
Pointe Bellefard à Pointe de la Roche Pelée	117				
Pointe de la roche Pelée à Pointe du Moulinet	161	Dinard	161	7,0	42%
Pointe du Moulinet à Pointe de la Vicomté					
Pointe de la Briantais à la Tour Solidor		Saint-Malo	668	6,1	84%
Remparts de Saint Malo au Fort National	170				
Fort National à la Pointe de la Varde	359				
Pointe de la Varde à la Pointe de Rothéneuf	139				
Havre de Rothéneuf	150	Saint-Coulomb	253	3,7	59%
Ile Besnard à Pointe du Meinga					
Pointe du Meinga à la Pointe des Grands Nez					
Pointe des Grands Nez à la pointe du Nid	103				
Pointe du nid à Pointe du Grouin		Cancale	0	Non compté	0%
Pointe du Grouin à Pointe du Chatry					
Pointe du Chatry à la Pointe de la Chaine					
St-Benoît-des-Ondes	14	Saint-Benoît-des-Ondes	14	0,5	100%
Hirel	600	Hirel	600	12,0	100%
Cherrueix	635	Cherrueix	859	12,3	100%
Banc des hermelles	224				
Bec d'Andaine à Sol Roc	36	Saint-Jean-le-Thomas	36	0,6	100%

Sol Roc à la Pointe de Carolles	650	Sol Roc (Champeaux)	650	13,4	100%
Pointe de Carolles à la limite communale de Jullouville		Jullouville	0	Non compté	0%
Limite communale de Jullouville au Rocher St-Gaud		Kairon	0	Non compté	0%
Rocher St-Gaud à Piscine eau de mer Saint-Pair-sur-Mer		Saint -Pair-sur-Mer	0	Non compté	0%
Piscine eau de mer à la Pointe Gauthier		Granville	0	Attente des résultats	0%
Pointe Gauthier à La Pointe du Roc					
Pointe du roc à Pointe du Lude					
Chausey	Attente des résultats				
Pointe du Lude à l'Hippodrome de Donville		Donville-les-Bains	0	Non compté	0%
Hippodrome de Donville aux bouchots de Coudevile Plage		Bréville-sur-Mer	0	Non compté	0%
Bouchots de Coudeville Plage au parking de la route submersible	3075	Saint-Martin-de-Bréhal	3075	94,6	52%
Parking de la route submersible au dernier accès Saint-Martin de Bréhal					
Lingreville		Lingreville	0	Non compté	0%
Hauteville	350	Hauteville	350	16,7	100%
Pointe d'Agon-Coutainville au Hâvre de Blainville-sur-mer	2024	Agon-Coutainville	2024	22,9	100%
Hâvre de Blainville-sur-Mer à cale de la zone conchylicole		Blainville-sur-Mer	0	Non compté	0%
Cale de la Mielle		Gouville-sur-Mer	0	Non compté	0%
Cales d'Anneville sur Mer		Anneville-sur-Mer	0	Non compté	0%
Pirou-Plage		Pirou	0	Non compté	0%
Printania-Plage et Armanville		Créances	0	Non compté	0%
Saint-Germain-sur-Ay Plage		Saint-Germain-sur-Ay	0	Non compté	0%
Bretteville-sur-Ay Plage jusqu'au Hâvre de Surville		Bretteville-sur-Ay	0	Non compté	0%
Surville à Portbail	235	Denneville	235	4,5	100%
Portbail au Cap de Carteret	390	Portbail - Barneville	390	4,2	100%
Cap de carteret à Surtainville (Le Rozel)		Surtainville	0	Non compté	0%
Surtainville (Le Rozel) à Cap de Flamanville		Les Pieux	0	Non compté	0%
Port de Diélette à la cale de Biville		Biville	0	Non compté	0%
Cale de Biville au Nez de Jobourg		Vauville	0	Non compté	0%
Nez de Jobourg au Sémaphore de la Hague		Jobourg	0	Non compté	0%
Sémaphore de la Hague à la Pointe des Herbeuses		Saint-Germain-des-Vaux	0	Non compté	0%
Pointe des Herbeuses à la Pointe Jardeheu		Omonville-la-Petite	0	Non compté	0%
La Pointe Jardheu à la Pointe du Cormoran		Omonville-la-Rogue	0	Non compté	0%

Annexe 2 : Article dans la Presse de la Manche le 11 Septembre 2014

Un pêcheur, deux pêcheurs, trois pêcheurs... une marée humaine !

La grande marée de 115, hier, a été l'occasion de réaliser un grand comptage national des pêcheurs à pied. Plusieurs sites de l'estran manchois étaient concernés, comme la plage de Saint-Martin-de-Bréhal.

La marée de 115 sur la côte ouest de la Manche a provoqué une véritable marée humaine. A Saint-Martin-de-Bréhal, 3075 pêcheurs ont été recensés hier !

Aux jumelles pendant une heure avant la marée basse, Étienne Rogeau a fait ses comptes.

Étienne Rogeau est en service volontaire auprès de l'Agence des aires marines protégées. Il était de ce comptage qui fait partie du programme LIFE « **pour une gestion durable et concertée de la pêche à pied récréative** ». Arrivé hier à 13h30 à Saint-Martin-de-Bréhal, sur la côte ouest du Cotentin, il a pu aussitôt constater que les pêcheurs étaient nombreux au rendez-vous de cette marée de fort coefficient : 115. Tous alignés très tôt le long de l'eau, à attendre que la mer descende. Pendant une heure avant la marée basse, au pic de fréquentation (plus de 95 % des pêcheurs présents), équipé d'une paire de jumelles et d'une fiche de comptage, Étienne a compté le nombre de personnes présentes sur l'estran. L'opération avait lieu le même jour un peu partout sur le littoral français. Pour le golfe normand breton, le comptage avait lieu là où l'Agence des aires marines protégées, coordinatrice, avait trouvé des volontaires. « **Sur notre zone, nous avons une trentaine de bénévoles mobilisés et des salariés d'associations et organisations diverses** », précise Étienne Rogeau.

Cinq sites sont particulièrement ciblés sur cette zone : Agon, préoccupant pour les gisements de palourdes, Champeaux et le Banc des hermelles en baie du Mont-Saint-Michel, pour l'enjeu écologique que représentent les hermelles (vers marins dont les colonies forment des récifs uniques), Saint-Jacut-de-la-Mer (Côte-d'Armor) pour ses herbiers de zostères trop souvent confondues avec des algues vertes alors qu'elles constituent des habitats remarquables, et Erquy, où l'on est particulièrement attentif à l'impact du retournement des blocs rocheux où se cachent coquillages et crustacés.

A Saint-Martin-de-Bréhal, 3075 pêcheurs ont été recensés hier ! Un chiffre qui va alimenter un diagnostic global de la fréquentation de l'estran au moment des grandes marées. Des comptages sont faits à chaque marée d'équinoxe depuis 2012 afin de « **mieux connaître le milieu, les pêcheurs et leurs pratiques** ». Dans deux ans, le programme LIFE fera l'objet d'un bilan et d'études complémentaires pour « **mieux adapter et cibler des actions de sensibilisation et de gestion de la ressource et de l'espace maritime et ses milieux naturels** ».

« **Avec le projet LIFE,** termine Étienne Rogeau, **c'est la première fois qu'une action coordonnée sur les côtes normandes et bretonnes est menée pour une gestion durable de la pêche à pied et une sensibilisation aux bonnes pratiques. A l'occasion de nos journées de sensibilisation pendant l'été sur le littoral, nous avons pu constater que dès que l'on informe les gens sur les impacts environnementaux de leurs pratiques, ils y sont sensibles. S'ils ont l'information, ils n'ont aucune envie d'aller à son encontre.** »

G.L.